

---

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2017  
AU BUREAU MUNICIPAL**

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège #1  
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2  
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4  
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5

Madame Dominique Payette, mairesse, présidera l'assemblée et madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

**SONT ABSENTS :**

Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3  
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

**ORDRE DU JOUR :**

- 01- Adoption de l'ordre du jour ;
- 02- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 août 2017;
- 03- Mot de la mairesse ;
- 04- Mot des conseillers ;
- 05- Gestion administrative :
  - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
  - b) Comptes à payer;
  - c) Comptes à recevoir;
- 06- Programmation de travaux révisée TECQ 2014-2018;
- 07- Demande pour l'agrandissement du 130 avenue des Monts assujettie au PIIA 2011-07;
- 08- Demande pour l'aménagement d'un quai au 32, avenue du Rocher, assujettie au PIIA 2011-07;
- 09- Mandat à la firme RueSecur inc.;
- 10- Mandat pour les travaux de réfection du secteur de la rue Du Verger;
- 11- Mandat honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour revoir le concept des travaux à effectuer sur la rue Du Verger;
- 12- Achat de deux pompes doseuses- eaux usées;
- 13- Service de première ligne- Lavery, Avocats;
- 14- Avis de motion du premier projet de règlement no. U-2012-04 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-03;

- 
- 15- Adoption du premier projet de règlement no. U-2012-04 modifiant le règlement no. U-2012-03 pour réduire à 2.5 mètres les marges latérales pour les résidences du secteur de la rue des Crans;
  - 16- Entente avec E47 pour l'usage d'un conteneur en annexe au bâtiment actuel pour espace de rangement;
  - 17- Modification du calendrier des séances du conseil;
  - 18- Demande financière- Fonds de la sécurité routière;**
  - 19- Correspondance ;
  - 20- Varia ;
  - 21- Période de questions ;
  - 22- Levée de l'assemblée.

**09-17-01 Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2017-105**

Il est proposé par monsieur Bruce Wallace, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2017 avec le report des points 14 et 15 considérant que nous serons en période électorale et l'ajout de la demande d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds de la sécurité routière.

**09-17-02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 août 2017**

**Résolution 2017-106**

Il est proposé par monsieur Alexandre Morin, appuyé par monsieur Bruce Wallace, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal n° 2017-08 séance ordinaire du 14 août 2017.

**09-17-03 Mot de la mairesse**

Madame Payette a confirmé la contribution de la MRC pour l'inauguration de la place des artistes et la présentation des deux concerts JAZZ à la pergola du Manoir du Lac-Delage.

**09-17-04 Mot des conseillers**

**09-17-05 Gestion administrative**

**a) Rapport sur les autorisations de dépenses**

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des autorisations de dépenses au 11 septembre 2017.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

**b) Comptes à payer**

**Résolution 2017-107** ATTENDU QUE les comptes à payer au 11 septembre 2017 totalisent un montant de 45 431,41 \$ et 11 240,55 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruce Wallace et appuyé par monsieur Brian Ross, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 11 septembre 2017, et ce, selon les échéances prescrites.

**c) Taxes à recevoir**

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 11 septembre 2017 qui totalisent un montant de 83 859,57 \$.

**09-17-06 Programmation de travaux révisée TECQ 2014-2018**

**Résolution 2017-108** ATTENDU QUE la Ville ne pourra réaliser la totalité des travaux prévus dans le cadre du Programme TECQ et qu'il y a lieu d'informer le Ministère du report des travaux prévus initialement entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars 2018 et ceux qui seront réalisés jusqu'au 31 mars 2018 en soumettant une nouvelle programmation de travaux révisée;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du

Territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une autre lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**IL EST RÉSOLU QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux révisée approuvée par la présente résolution ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu ;

**QUE** le conseil autorise la programmation révisée du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

**09-17-07 Demande pour l'agrandissement du 130 avenue des Monts assujettie au PIIA 2011-07**

**Résolution 2017-109** **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée par madame Geneviève Moffet et monsieur Anthony Casgrain, pour l'agrandissement du 130 avenue des Monts;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété citée plus haut se situe dans la zone 18-Hb, celle-ci est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale U-2011-07 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'agrandissement respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande d'agrandissement du 130 avenue des Monts au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, appuyé par monsieur Guy Rochette, et unanimement résolu:

**QUE** la demande de permis no. 2017-76 pour l'agrandissement du 130, avenue des Monts, soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**09-17-08 Demande pour l'aménagement d'un quai au 32 avenue du Rocher assujettie au PIIA 2011-07**

**Résolution 2017-110**    **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée par monsieur Bernard De Caluwe, pour l'aménagement d'un quai au 32, avenue du Rocher;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété citée plus haut se situe dans la zone 18-Hb, celle-ci est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale U-2011-07 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte les objectifs et critères du règlement U-2011-07;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet respecte tous les autres règlements de la ville de Lac-Delage ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement la demande d'aménagement d'un quai du 32, avenue du Rocher, au conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par monsieur Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu:

**QUE** la demande de permis no. 2017-77 pour l'aménagement d'un quai au 32, avenue du Rocher, soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**09-17-09**    **Mandat pour la réalisation d'une étude de diagnostic de vitesse et de qualité de vie**

**Résolution 2017-111**    **CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire développer une approche d'ensemble pour avoir un diagnostic concernant la vitesse de la circulation principalement sur l'avenue du Lac, la rue Pied-des-Pentes, l'avenue des Monts et la rue du Rocher et avoir des pistes de solutions;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite sauvegarder un haut niveau de sécurité pour l'ensemble des usagers : automobilistes, motocyclistes, cyclistes et piétons;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire travailler de concert avec la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise RueSecur a déposé une offre de service au montant de 4 250 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, et appuyé par monsieur Brian Ross, et unanimement résolu :

**QUE** la Ville mandate RueSécur pour une somme de 4 250 \$ plus taxes pour la réalisation de l'étude;

**QUE** les sommes soient prises à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016.

**09-17-10 Mandat pour les travaux de réfection du secteur de la rue Du Verger**

**Ce point est annulé.**

**09-17-11 Mandat honoraires professionnels à Beaudoin Hurens pour revoir le concept des travaux à effectuer sur la rue Du Verger**

**Résolution 2017-112**

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis devaient être corrigés afin de tenir compte du nouveau concept proposé pour les travaux à effectuer sur cette rue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, et appuyé par monsieur Guy Rochette, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal octroie le mandat à Beaudoin Hurens, ingénieurs, au montant de 3 380 \$ plus taxes, pour effectuer les corrections au plan et devis afin de tenir compte du nouveau concept des travaux proposé.

QUE les sommes nécessaires pour les honoraires soient prises à même la subvention du Programme TECQ 2014-2018 tel que prévu dans la programmation révisée.

**09-17-12 Achat de deux pompes doseuses- eaux usées**

**Résolution 2017-113**

CONSIDÉRANT QU'une des deux pompes doseuses à l'usine d'eaux usées doit être changées;

CONSIDÉRANT QUE l'autre pompe a le même âge et qu'elle doit aussi être changée par sécurité;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur, soit Chemaction, inc., possède un historique de fonctionnement avec l'alun et que les autres fournisseurs ont peu de références avec l'alun mais plutôt avec le chlore;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Brian Ross, et appuyé par monsieur Alexandre Morin, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux pompes doseuses d'alun pour la station d'eaux usées pour un montant de 4 554,30 \$ plus taxes à Chemaction inc.;

QUE les sommes nécessaires pour cette dépense soient prises à même le surplus accumulé au 31 décembre 2016.

**09-17-13 Service de première ligne- Lavery, Avocats**

**Ce point est annulé.**

**09-17-14 Avis de motion du premier projet de règlement no. U-2012-04 modifiant le règlement de zonage no. U-2012-03;**

Ce point est remis à une date ultérieure.

**09-17-15 Adoption du premier projet de règlement no. U-2012-04 modifiant le règlement no. U-2012-03 pour réduire à 2.5 mètres les marges latérales pour les résidences du secteur de la rue des Crans;**

Ce point est remis à une date ultérieure.

**09-17-16 Entente avec E47 pour l'usage d'un conteneur en annexe au bâtiment actuel pour l'espace de rangement**

**Résolution 2017-114** CONSIDÉRANT QUE l'organisme E47 a fait la demande à la Ville pour l'usage d'un conteneur en annexe au bâtiment actuel pour avoir plus d'espace de rangement pour l'hiver pour les vélos ;

CONSIDÉRANT QUE cet usage n'est pas permis mais que la Ville est consciente que l'agrandissement du bâtiment actuel serait plus onéreux pour l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme E47 offre un choix d'activité intéressant aux contribuables qui désirent en profiter ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'engage à recouvrir le conteneur afin qu'il s'harmonise au bâtiment actuel (finition en bois) ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a reçu l'accord du propriétaire pour effectuer les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, et appuyé par monsieur Bruce Wallace, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise et ce, pour une période de 2 ans, l'usage d'un conteneur pour de l'espace de rangement à condition qu'il soit recouvert avec un matériau qui s'harmonise avec le bâtiment actuel.

**09-17-17 Modification du calendrier des séances du conseil**

**Résolution 2017-115** CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances du conseil prévoyait une séance le lundi 10 octobre à 19h30 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne pourra siéger à cette date considérant la période électorale ;

CONSIDÉRANT QUE cette séance doit être reportée au lundi 2 octobre à 19h30 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Rochette, et appuyé par monsieur Brian Ross, et unanimement résolu :

2017-09

---

QUE le conseil municipal modifie la date du conseil du mois d'octobre pour le 2 octobre au lieu du 10 octobre tel qu'il avait été prévu au calendrier.

**09-17-18 Demande d'aide financière- Fonds de la sécurité routière**

**Résolution 2017-116** CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme du Fonds de la sécurité routière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Rochette, et appuyé par monsieur Brian Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise de déposer une demande d'aide financière dans le cadre cet appel de projets et s'engage à payer sa part des coûts relativement au projet;

QUE le conseil municipal autorise madame Josée Desmeules, directrice générale à signer la demande financière ;

**09-17-19 Correspondance**

**09-17-20 Varia**

**09-17-21 Période de questions**

**Résolution 2017-117 09-17-22 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Dominique Payette, mairesse, et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20h10.

---

Dominique Payette, Mairesse

---

Josée Desmeules, directrice générale